

Discours audience solennelle de rentrée - mercredi 21 janvier 2026 -

Monsieur le préfet, Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, Mesdames Messieurs en vos grades et qualités, qui êtes venus nombreux à notre audience solennelle de rentrée, ce dont nous vous remercions vivement.

L'audience solennelle de rentrée d'un tribunal judiciaire présente plus d'intérêt pour ceux qui vont s'exprimer aujourd'hui devant vous que pour vous-même qui allez devoir écouter des discours qu'inévitablement mais à juste titre vous trouverez trop longs, puisque leur principal objectif est de valoriser la juridiction ; mais nous savons aussi que vous comprendrez qu'il est bien humain de parler de soi plutôt en bien.

Il doit être normalement fait à cette audience un exposé de l'activité de la juridiction durant l'année écoulée. Autrefois, les discours n'étaient composés que d'une litanie de chiffres, puis est venue l'impression et la remise au public d'une petite brochure contenant tous les éléments statistiques, que personne ne lisait d'ailleurs, mais, économies et écologie obligeant, nous en sommes venus, comme aujourd'hui, à la remise d'un seul QR code qui renvoie à tous les chiffres ; bientôt, sans doute, il n'y aura plus rien du tout, ce qui sera le meilleur moyen de dissimuler définitivement des chiffres qui ne peuvent qu'être d'une année sur l'autre moins bons, au regard du ratio augmentation de la délinquance sur moyen mis à la disposition de la justice pour la traiter.

Si vous êtes donc intéressés par ces chiffres, vous les analyserez à partir du QR code qui vous a été fourni à l'entrée de cette salle et vous les lirez à l'aune de la célèbre formule de Jean Dion, journaliste et chroniqueur sportif québécois toujours vivant, qui aime rappeler que « *les chiffres sont aux statistiques ce que les lampadaires sont aux ivrognes, ils fournissent bien plus un appui, qu'un véritable éclairage !* ».

Revenons à plus de sérieux.

La délinquance, et son traitement par l'institution judiciaire, est devenue un enjeu majeur du débat politique dans notre pays ; je ne sais pas si c'est un bien ou un mal, mais c'est un fait et je suis convaincu que refuser ce débat c'est aussi s'exposer à ce que le peuple français, au nom duquel toute décision de justice est rendue, ne soit irrémédiablement tenté de s'interroger sur l'utilité de notre État de droit, ce qui nous conduirait à des moments bien sombres que nous ne méritons pas. Vous avez, Messieurs les chefs de cour, lors de votre propre audience solennelle de rentrée, longuement développé cette thématique, je n'y reviendrai donc pas ... sauf à le faire beaucoup moins bien que vous (il faut toujours avoir un mot gentil à l'égard de sa hiérarchie !).

L'activité pénale sur le ressort du tribunal judiciaire de Nantes a été particulièrement soutenue au cours de l'année 2025 ; pour en attester, il suffit de savoir que notre juridiction a traité au cours de cette période 84.000 affaires pénales nouvelles, soit 2.200 de plus que l'année précédente ; il ne m'appartient pas, mais à vous, Monsieur le préfet et le moment venu, de fournir et de commenter les chiffres officiels de la délinquance, mais je peux quand-même, étant arrivé dans ces fonctions il y a tout juste un an, vous confirmer, ce que chacun sait peu ou prou, que cette délinquance, à Nantes comme ailleurs, outre qu'elle se diversifie et se rajeunit, surtout, **se complexifie**.

Prenons l'exemple de la **criminalité organisée**, et les formes multiples qu'elle revêt, formes souvent visibles pour nos concitoyens, légitimement inquiets d'ailleurs, je pense à l'activité des points de deals, aussi bien qu'aux coups de feu qui peuvent être tirés dans certains quartiers ; à ce sujet, les services de police et de gendarmerie, ainsi que la justice, parviennent, eux aussi, à s'adapter ; les nouvelles stratégies d'enquête déployées par les FSI, dont l'un des objectifs consiste à raccourcir leur durée, pour mieux les démultiplier et les diversifier, sont des stratégies payantes en termes de résultats, obligeant ainsi l'institution judiciaire à s'adapter à son tour ; j'en veux pour preuve la démultiplication de ce que nous appelons communément les « techniques spéciales d'enquête », à savoir les géolocalisations, sonorisations, interceptions de correspondances électroniques, captations sonores et autres, que le parquet ne peut utiliser sans les avoir requises d'un juge des libertés et de la détention, lesquelles techniques sont en augmentation très importante à Nantes puisque, en 2025, 1.397 autorisations de ce magistrat ont été données au parquet et aux services d'enquête à ce sujet, soit 20 % de plus que l'année dernière, tout comme a été multiplié par 2 le nombre des prolongations de garde à vue au-delà des 48 heures, pour atteindre le chiffre de 93.

Et cette criminalité, qu'elle soit organisée ou qu'elle le soit moins, est traitée également là où cela fait mal, à savoir le portefeuille : sachez que la juridiction pénale nantaise en 2025 a procédé à des saisies de biens et valeurs des délinquants pour un montant total d'un peu plus de 3.000.000 €.

Donc oui, si le délinquant s'adapte peut-être plus vite que nous, enquêteurs et justice savent aussi s'adapter.

Notre bureau de suivi des enquêtes, le **BSE**, composé de 3 magistrats, est à la manœuvre sur tous ces sujets, et je veux ici les féliciter publiquement.

Enfin, concernant cette criminalité organisée toujours plus en moins en lien avec des infractions à la législation sur les stupéfiants, il faut rappeler et marteler, que chaque consommateur de produits stupéfiants, y compris en petite quantité, y compris si son usage est prétendument festif, y compris s'il est le fait de personnes complètement insérées dans la société, bref, tout consommateur est un peu le complice de cette criminalité organisée qui sape les fondements mêmes de notre démocratie ; nous vivons là un paradoxe qu'il nous est difficile quelquefois de comprendre, à savoir que ceux qui se plaignent de cette délinquance et de ces trafics sont bien souvent aussi les mêmes qui en sont finalement les commanditaires.

Il n'y a de solutions efficaces au traitement de la délinquance d'aujourd'hui que si 2 objectifs sont recherchés : la **coordination** et le **partage de l'information** et cette règle est valable pour toutes les formes de délinquance.

Qu'il me soit permis de donner ici 3 courts mais emblématiques exemples de ce principe :

Le traitement, à Nantes, des violences intra familiales, les **VIF** : on peut, et j'ai même envie de dire on doit, citer l'exemple de notre juridiction pour le traitement de cette délinquance ; la réunion à fréquence très régulière, du COMO-VIF et du COPIL-VIF, instances au cours desquelles un nombre très important de services, FV, ADDAES, police, gendarmerie, administration pénitentiaire, magistrats et attachées de justice, se réunissent pour faire un point régulier sur les situations les plus inquiétantes ; 27 bracelets antirapprochement, 85 téléphones grave danger et 77 saisines du JAF aux fins d'ordonnances de protection, voilà aussi ce que la justice nantaise met en œuvre au profit de ces victimes.

Le pôle famille du parquet (**PFP**), composé de 6 magistrats, est sur toutes ces situations à la manœuvre, comme il l'est d'ailleurs, soit dit en passant, concernant le traitement de toute la délinquance des mineurs, en augmentation importante elle aussi, puisqu'avec 740 mineurs jugés au pénal en 2025, c'est presque 20% de plus qu'en 2024. Je veux là encore remercier ces 6 magistrats ici et publiquement.

Autre exemple de coordination et de partage de l'information clairement opérationnels dans notre juridiction, je veux parler du **GLTD**, le groupe local de traitement de la délinquance ; là encore, la réunion mensuelle de tous les services qui traitent ou gèrent ces situations, la police nationale, la police municipale, les services de renseignements, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité outre, évidemment, le parquet, permet d'échanger sur les situations et les personnes en lien avec les infractions les plus graves, de sorte qu'aucun cadeau ne leur soit fait au moment où ils recommettent des infractions.

Que les magistrats du parquet de Nantes qui animent ce beau GLTD en soient ici remerciés.

Enfin, dernier exemple de coordination et de partage de l'information, Monsieur le préfet, notre **CEDM** : c'est parce que la loi permet, et même nous invite, autorités judiciaire et administrative, à échanger et à partager nos informations, dans le respect des attributions des uns et des autres, avec, en appui, les services de la police et de la gendarmerie, que nous pouvons mettre en œuvre nos prérogatives respectives, qui nous sont d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, nouvellement offertes par la loi anti narcotrafic, de sorte que, là encore, le délinquant puisse être judiciairement et administrativement cerné.

À cet instant de mon discours, c'est l'occasion pour moi, Monsieur le préfet, de vous dire ici, et publiquement, combien, je crois, notre façon de travailler ensemble et avec nos équipes respectives est pertinente, efficace et particulièrement agréable, chacun ayant à cœur de résoudre, à son niveau mais ensemble, les difficultés auxquelles nos concitoyens sont confrontés, dans un État de droit pour lequel nous sommes tous les 2 convaincus qu'il doit rester une force, et ne pas devenir une faiblesse.

Qui dit justice pénale, dit peine ; qui dit peine, dit souvent prison, milieu fermé et milieu ouvert ; Monsieur Vion, vous dirigez les **services pénitentiaires** de l'inter-région Grand Ouest Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Les temps ne sont pas faciles.

Un nombre de détenus qui n'a jamais été aussi élevé (c'est curieux, d'ailleurs, pour une justice que beaucoup se plaisent à décrire comme laxiste...), un taux d'occupation qui frôle les 200 %, presque 500 peines d'emprisonnement en attente d'aménagement à la fin de l'année 2025, c'est-à-dire une augmentation de 35% en 4 ans.

Aucune de ces évolutions n'est réellement récente mais, évidemment, plus on se rapproche du mur, et plus on est obligé d'y prêter attention.

Il est demandé aux magistrats de ne pas mollir sur la répression, et le parquet est heureusement et logiquement à la manœuvre à cet égard, mais il est également demandé aux même magistrats de ne pas donner l'impression de se désintéresser de la surpopulation carcérale et, *in fine*, il vous est demandé à vous, administration pénitentiaire, comme à nous, de gérer cette quadrature du cercle schizophrénique ; nous avons, pendant l'été, tous fait des efforts à cet égard, mais, bien évidemment, rien tout cela ne peut s'inscrire trop longtemps sur la durée, car, sauf à ne plus vouloir traiter la délinquance, la seule baisse du nombre de détenus ne peut pas constituer, à soi seul, une politique pénale ; vous connaissez, Monsieur le procureur général, le point de vue de vos procureurs à ce sujet.

L'administration pénitentiaire est au cœur de toutes ces problématiques ; je veux ici très solennellement saluer l'action de tous ses personnels nantais, et notamment les directeurs qui sont ici présents.

Et c'est donc pour moi l'occasion ici de saluer le travail considérable qui est effectué, sur tous ces fronts, par les 4 magistrats du service de l'**exécution des peines** du parquet de Nantes.

Mais la justice pénale du quotidien, celle que subissent nos concitoyens tous les jours, celle qu'il faut contenir si nous voulons qu'ils continuent de faire confiance à nos institutions, ce qui est peut-être moins acquis qu'il y a 10 ans, cette justice pénale du quotidien c'est, pour notre juridiction nantaise, 10.300 poursuites pénales dont presque 20 % des poursuites correctionnelles le sont sous la forme de défèrements, défèrements aux fins de comparution immédiate, défèrements aux fins de plaider coupable, défèrements aux fins de jugement ultérieur avec mesure de contrôle judiciaire ou encore défèrements aux fins de composition pénale ; comme dans nombre de juridictions de grande taille de notre pays, il pourrait y avoir, affichée au fronton de cette salle du **STD**, la formule « je défère, donc je suis » ; oui, le défèrement est la forme la plus efficace et la plus marquante de la réponse pénale.

5 magistrats sont aux manettes de ce service clé du parquet, ces collègues du STD de Nantes sont particulièrement méritants, qu'ils soient ici félicités.

Mais la justice pénale, c'est également la justice de la vie quotidienne de nos concitoyens, leur travail et toutes les infractions au droit du travail, leur lieu de vie, et toutes les infractions qui touchent à leur habitat et d'une façon plus générale à l'urbanisme, leur cadre de vie avec toutes les infractions aux droits de l'environnement, comme toutes les infractions liées aux activités commerciales et financières, les fraudes, les escroqueries et les abus de confiance, droit pénal technique, évidemment peu médiatisé mais toujours complexe à traiter, comme le sont les infractions fiscales ou liées au blanchiment ; voilà des contentieux fondamentaux, traités plus discrètement, ce qui ne rend que plus méritoire le travail que font ainsi, dans ce service **ECOFL.E**, sous l'autorité de mon collègue assis à mes côtés, les 3 magistrats du parquet qui le composent et dont je veux saluer ici la qualité du travail exemplaire qu'ils fournissent.

Je veux rassurer tout le monde : j'arrive au bout de ce discours !

Mais comment ne pas terminer cet état des lieux sans évoquer le service civil du parquet de Nantes (**SCP**), unique en son genre dans notre pays puisque c'est le seul tribunal qui a été choisi, en 1965, pour être, dans toute la France, celui dont le parquet allait superviser la gestion des actes d'État civil de tous les Français nés à l'étranger ; en 2025, le service civil du parquet de Nantes a ainsi été saisi de 14.340 requêtes, soit presque 17 % de plus que l'an passé, tout en étant parvenu à en clôturer 14.903, soit presque 10 % de stocks en moins, ce qui ne peut que forcer le respect dû aux 5 magistrats et à tous les fonctionnaires qui le composent ; mais les délais restent quelquefois longs pour traiter cette masse de procédures.

Car **les délais**, voilà le talon d'Achille de notre juridiction, comme tant d'autres, notre faiblesse, notre grande fragilité et ce qui affecte tous ceux qui y travaillent ou qui travaillent pour elle : contentons-nous de l'exemple de notre cour d'assises, avec 121 dossiers en stock à juger, donc 121 crimes, soit 34 % de plus en un an, ce qui oblige à prioriser le jugement des accusés détenus sur ceux qui ne le sont pas, ce qui ne peut qu'être absolument insatisfaisant, notamment pour les victimes, et tout cela alors que notre cour d'assises siège désormais en continue toute l'année ; ne pas voir le bout de cette situation, ne voir émerger strictement aucune solution à ce constat génère une forme de démobilitation qui n'est pourtant pas de mise en ce moment ; vous tous dans cette salle le savez sans doute, car vous nous connaissez un peu, mais nos concitoyens ne peuvent, en revanche, ni le comprendre, ni l'accepter et ce sont eux qui ont raison.

Il y a les délais, et il y a également le **coût** ; si la justice n'a pas de prix, comme on le dit souvent, elle a évidemment un coût, et je ne vois pas pourquoi nous tairions les beaux résultats de notre juridiction nantaise en 2025, laquelle, avec exactement 6.572.277 € de frais de justice, en a dépensé 6 % de moins que l'année dernière, quand le total des juridictions du ressort de la cour a augmenté quant à lui du même montant ; à Nantes, le coût moyen d'une affaire pénale en frais de justice est de 528 € quand il est de 628 € en moyenne dans le reste du pays. La juridiction nantaise gère bien votre argent !

Je veux finir en remerciant d'abord toutes celles et ceux sans lesquels notre juridiction nantaise ne pourrait pas fonctionner : d'abord et avant tout les 260 **fonctionnaires** et contractuels qui y travaillent, car si elle fonctionne du mieux qu'il est possible, c'est avant tout à ses fonctionnaires et à leur très grand sens du service public que nous le devons et cette audience solennelle est l'occasion de le redire publiquement.

Monsieur le bâtonnier, vous avez de bons avocats et un beau barreau, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations ; tout indique qu'il en sera de même en 2026.

Et il y a tous nos partenaires extérieurs, avec lesquels les relations sont fluides comme je l'ai rarement rencontré au cours de ma carrière, je pense aux associations d'aides aux victimes, et notamment à FV-44-Nantes, à l'ADAES 44, à l'hôpital, aux douanes, à la PJJ, à l'éducation nationale et à la délégation nationale à l'enseignement catholique, à l'aide sociale à l'enfance, aux notaires, aux commissaires de justice, aux experts, aux délégués du procureur, aux mandataires et administrateurs judiciaires, sans lesquels, chacun à sa façon, nous ne parviendrions pas à grand-chose.

Mais je veux, enfin, tourner mon regard vers celles et ceux auxquels je veux dire ici, pour terminer, le plus grand respect que l'institution judiciaire leur doit : je veux dire à vous, Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale, Monsieur Jos, à vous, général Le Gentil, commandant la région de gendarmerie, que nous savons tous, et aujourd'hui plus encore qu'autrefois, combien le métier que font vos fonctionnaires et vos militaires est dur, aussi dur qu'est devenue la délinquance d'aujourd'hui, combien vos métiers sont dangereux, combien vos métiers exigent de rigueur, de disponibilité, de loyauté, d'engagement et de sens du devoir ; et tous ces hommes et toutes ces femmes qui constituent nos forces de sécurité intérieure parviennent pourtant, avec abnégation, à relever tous ces défis ; c'est d'ailleurs parce que vos policiers, et vos gendarmes, ont ces qualités-là, que notre institution judiciaire reste confiante dans son propre fonctionnement, puisque nous savons bien que sans vous, et sans la confiance que la justice vous fait, celle-ci ne pourrait tout simplement pas fonctionner.

Je sais que vous attendez tous la citation qui clôturait traditionnellement tout discours ; je n'ai cette année pas eu besoin d'aller sur Google pour la trouver, car je l'ai lue sur une plaque apposée dans la cour d'un lycée nantais portant le nom de son auteur, Georges Clémenceau, Georges Clémenceau dont le logo de la PJ représente toujours son profil moustachu doublé d'une tête de Tigre, Georges Clémenceau qui donc, terminait son discours prononcé le 27 mai 1922 dans la cour de ce qui avait été son ancien lycée, ici, à Nantes, en déclarant : *« pour connaître par vous-même, sans attendre l'avenir, la fortune de vos efforts, retrouvez résolument vos manches, et faites votre destinée »*.

C'est donc en me retroussant les manches, Monsieur le président, que je souhaite à chacun une excellente année 2026 et que je requiers qu'il plaise au Tribunal me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal pour être conservé au rang des minutes de cette juridiction.

Antoine LEROY,
Procureur de la République

